



TERRE CUITE ET CONSTRUCTION



HABITER

Habiter 1

“Grande Haie” - Ensemble de logements à Bruxelles

urban platform..... 2

Résidence Sara à Liedekerke

B2Ai..... 4

Nouvel ensemble de logements avec parking à Torhout

a154 architecten 6

Logements sociaux à Anvers

META architectuurbureau..... 8

Architecture nationale 10

Habitation et atelier d’architecture à Sint-Martens-Latem

JUMA architects

Architecture internationale 12

Kálida Sant Pau à Barcelone

Miralles Tagliabue EMBT

Technique 14

Règlementations, normes et spécifications techniques : état de la question

Fabricants belges de briques et de tuiles



Habiter, c’est élire domicile quelque part. C’est aussi aména-
ger son logement selon ses besoins et ses envies.

parement apporte toujours une solution appropriée à chaque
type de logements et à chaque échelle de projets.

Que ce soit pour des logements en ville ou à la campagne, des
habitations groupées ou des villas, des petits ou des grands
ensembles ou encore des logements assistés, la brique de

Habiter se fait bien sûr à l’intérieur mais miser sur la qualité
du parement extérieur reste un élément important dans le
fait de se sentir bien dans son logement.



TERRE CUITE ET CONSTRUCTION est la revue trimestrielle
éditée par la Fédération Belge de la Brique.
Pour plus d’informations, n’hésitez pas à nous contacter.

ABONNEMENT ET REDACTION Laurie Dufourni
EDITEUR RESPONSABLE Kristin Aerts
www.brique.be • info@brique.be
ADRESSE Rue des Chartreux, 19 bte 19 • 1000 Bruxelles
TÉL. 02 511 25 81
RÉALISATION L.capitan

**SI CE N’EST DÉJÀ FAIT, COMMUNIQUEZ-NOUS L’ADRESSE
E-MAIL À LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR NOS
PUBLICATIONS DIGITALES.**

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

- 

www.facebook.com/baksteenbrique
- 

www.instagram.com/baksteenbrique
- 

www.pinterest.com/baksteenbrique
- 

www.linkedin.com/company/baksteenbrique



“Grande Haie” - Ensemble de logements à Bruxelles

urban platform

Le projet consiste en la nouvelle construction d’un immeuble à front de rue de gabarit R+4 et d’un 5ème étage en retrait. Le projet prévoit l’aménagement de 15 logements répartis selon différentes tailles : studios, 1CH, 2CH et 3CH.

La composition de la façade principale tend à allier une rythmique verticale basée sur la trame traditionnelle du parcellaire bruxellois et des lignes de force horizontales existantes dans la rue. Ce double langage permet une modulation d’éléments qui se présentent soit en retrait, soit saillants, et qui se compensent par rapport à l’alignement général de la façade.

Les éléments en saillies ne se présentent qu’à partir du 2ème étage afin de permettre une hauteur libre généreuse par rapport au trottoir. Les différentes baies se déclinent selon un même module, dont la proportion verticale est renforcée par des linteaux alu attenants au châssis.

La façade arrière est traitée selon les logiques d’îlot et de mitoyenneté bruxelloises, distinguant les élévations fort ornementées au niveau de l’espace public et les élévations en intérieur d’îlots plus équilibrées et moins traitées plastiquement.

www.urbanplatform.com





Résidence Sara à Liedekerke

B2Ai

La résidence Sara vient compléter le centre de soins Saint-Raphaël à Liedekerke. Sara est une construction neuve qui mise sur la petite échelle et la vue sur le paysage et la rivière. Elle peut accueillir 98 patients déments et personnes âgées nécessitant des soins importants.

La résidence s’implante au cœur de la végétation, avec vue sur les flancs de la vallée de la Dendre. Les résidents peuvent observer les prairies vallonnées et les bois le long des parties latérales. La résidence compte une centaine de lits, deux appartements et trois maisons d’assistance.

Sécurité et vue

Dans la première zone du site, les architectes ont aménagé l’entrée pour le personnel, les visiteurs et les fournisseurs. L’aménagement des jardins permet de créer un environnement fermé et sécurisé, préservant l’intimité de chaque chambre.

Dans la seconde zone, le jardin se fond gracieusement dans le paysage. La vue au loin laisse poindre le caractère rural des flancs de la vallée. Un aménagement spécifique sert de zone tampon pour l’eau. Un passage sous les arbres donne accès à un chemin de promenade qui relie le site à son voisinage.

Un centre de soins à petite échelle

Le bâtiment se compose de trois étages, chacun de 32 ou 33 lits. Ils sont divisés en espaces de 2 groupes de 16 à 17 résidents qui, à leur tour, sont répartis en petits groupes d’activités de 8 personnes. La partie centrale fait le lien entre les deux ailes. C’est ainsi que peuvent s’organiser de petits groupes d’activités. Ceci répond tout à fait aux principes d’habitat assisté à petite échelle.

Les ailes du bâtiment renferment, à chaque étage, un service de soins, un vaste espace à vivre avec cuisine partagée, poste d’infirmier, salle de bains, réserve, sanitaires, ...

La partie centrale est accessible depuis le parking des visiteurs via un agréable “parvis”. Les trois niveaux comportent l’entrée, les fonctions administratives, la cafétéria visible depuis le rez-de-chaussée via le vide, l’espace kinésithérapie et bien-être. Le sous-sol est dédié aux fonctions logistiques, avec une cuisine centrale qui grâce à une importante différence de niveau du sol, peut profiter d’une agréable lumière extérieure.

www.b2ai.com



Nouvel ensemble de logements avec parking à Torhout

a154 architecten



La parcelle accueillait une habitation unifamiliale avec annexes et hangars à l'arrière. Ce logement ne satisfaisait plus du tout aux normes actuelles et a dès lors été démoli. S'est construit à la place un nouvel ensemble de cinq logements : des appartements avec un nombre variable de chambres.

Le bâtiment se compose de deux niveaux et d'un dernier étage en retrait. A la droite de la parcelle, un passage vers l'arrière a été laissé ouvert pour l'accès au parking voitures et vélos.

Le premier étage déborde sur la rue par rapport à la ligne de façade du rez-de-chaussée. Ce choix a été fait pour accentuer la volumétrie du bâtiment côté rue ; ceci permet aussi de gagner de l'espace à l'intérieur des logements. Le "pli" au-dessus du passage couvert signale, quant à lui, cette zone d'entrée vers la cour intérieure. L'étage supérieur est orienté de biais et en retrait par rapport à la façade avant. L'ensemble crée un ensemble au caractère ludique et dynamique dans la rue.

Côté rue, les deux premiers niveaux sont construits en maçonnerie de briques. Les châssis sont en aluminium de couleur anthracite/noire. La terrasse couverte à l'arrière et le plafond du passage couvert sont isolés et enduits. Les murs existants à la limite de la parcelle sont chaulés dans une couleur gris clair.

Les emplacements de parking sont couverts d'une construction en acier sur laquelle prend place un toit végétal afin de donner un côté vert à l'arrière de la parcelle.

L'empierrement de l'accès vers le parking permet à l'eau de pluie de percoler naturellement dans le sol ; une bande végétale est prévue pour des plantations semi-hautes.

www.a154.be





Logements sociaux à Anvers

META architectuurbureau

Grâce à l'aménagement d'un espace central intérieur, les logements sociaux à Klapdorp renvoient à l'ambiance du monastère ecclésiastique du 17ème siècle qui se trouvait à cet endroit. Le projet respecte et optimise le caractère historique du site.

L'espace de forme carrée est transparent mais fermé et calme. Cet espace extérieur est commun à l'ensemble des logements. Il retrouve son origine historique par son mode de fonctionnement orienté vers les bâtiments et formant le cœur du site. Un arbre en son centre, entouré d'une piste de pétanque et de bancs, donne son identité

à cette cour intérieure. Celle-ci permet aussi de relier Klapdorp et Predikerinnenstraat.

L'appareillage de la maçonnerie de brique fait référence à un appareillage en chaîne traditionnel. Le jeu de boutisses colorées se veut un subtil clin d'œil au caractère introverti du projet et à l'histoire du site.

www.meta.be





Habitation et atelier d'architecture à Sint-Martens-Latem

JUMA architects

Cette habitation avec atelier d'architecture est très particulière pour JUMA puisqu'il s'agit du projet de leur propre habitation.

Le fait que la parcelle soit située en retrait leur a particulièrement plu en raison de l'intimité que cela dégage mais aussi grâce au cadre verdoyant.

La longue allée débouche sur une devanture agréable et accueillante bordée de trois volumes reliés entre eux. On trouve d'une part, un double garage en bardage bois et d'autre part, l'atelier d'architecture disposant d'une entrée séparée et l'habitation en elle-même. Les trois volumes varient en hauteur les uns par rapport aux autres, ce qui permet une lecture claire du projet.

L'habitation est très étalée ; JUMA a véritablement un faible pour les volumétries basses et allongées. Même les chambres des enfants occupent le rez-de-chaussée. Seule la chambre parentale avec dressing et salle de bains se situe à l'étage, telle une suite séparée.

L'orientation de l'habitation n'est pas idéale mais JUMA a vu cela plutôt comme un défi à relever plutôt que comme un inconvénient. La construction d'un passage vitré entre la cuisine et l'espace de vie fait naître une sorte de patio. Des vues plus variées sur l'extérieur sont ainsi créées, plutôt qu'une orientation unique vers le jardin à l'arrière.

www.jumaarchitects.com





Kàlida Sant Pau à Barcelone

Miralles Tagliabue EMBT

Le Kàlida Center à Barcelone est un espace conçu pour offrir un soutien émotionnel, social et pratique aux patients atteints de cancer et à leurs proches. C'est une maison ouverte à chacun, où des professionnels qualifiés peuvent leur apporter leur aide. Une maison où rencontrer d'autres personnes, trouver un refuge calme et boire une tasse de thé.

Le centre se situe entre le nouvel hôpital et les anciens bâtiments Art Nouveau et s'implante parallèlement à un nouvel axe urbain. Il suit le plan orthogonal du projet d'origine.

Le projet se compose d'un petit bâtiment de 400 m² et d'un vaste jardin dans l'espace vert commun à l'ensemble du complexe hospitalier. Le concept consiste en la plantation de nouvelles fleurs colorées dans le jardin de l'ancien hôpital. Le centre est ainsi conçu tel un pavillon de jardin où les frontières entre intérieur et extérieur disparaissent presque complètement. Le bâtiment offre intimité, refuge et protection autour du jardin.

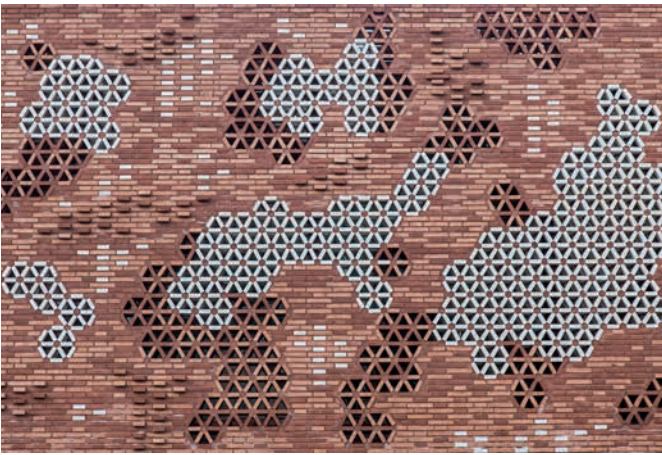
Le projet est conçu sur deux niveaux d'environ 200 m². Au niveau inférieur, on trouve la cuisine, l'espace d'entrée, une salle à manger sur deux niveaux, une petite bibliothèque et un espace multifonctionnel.

Les espaces du niveau supérieur sont situés à la hauteur du reste du complexe hospitalier ; ils s'organisent autour de la salle à manger de double hauteur. Les façades orientées sud vers les bâtiments Art Nouveau sont plus transparentes tout en étant protégées par des lamelles en bois pour garantir la vie privée.

La façade se compose de maçonnerie de briques intégrant des éléments en céramique émaillée, le tout assemblé dans une composition variable de couleurs et textures. Le mur se décline en un claustra céramique filtrant la lumière méditerranéenne, accentuant la vue sur le cadre environnant, permettant une bonne circulation de l'air et protégeant l'intimité à l'intérieur.

Le projet dans son ensemble s'inspire de la richesse des matériaux, textures, couleurs, formes, dessins et plantations du complexe hospitalier d'origine. L'architecte voulait absolument maintenir le langage d'origine de l'architecture de Domènech i Montaner ; ce qui se traduit magnifiquement dans les nouveaux jardins, les façades et la toiture.

www.mirallestagliabue.com



Règlementations, normes et spécifications techniques : état de la question

En cette fin d’année et en vue de la nouvelle année, nous souhaitons dresser un aperçu de l’état de la question des nombreuses réglementations, normes et spécifications techniques, qui sont importantes pour nos produits et leurs applications. Dans ce qui suit, nous indiquons quelles sont les versions actuellement en vigueur et quels documents sont en cours de révision ou en préparation, avec un calendrier éventuel pour leur publication. (Cette liste n’est pas exhaustive.)

Règlementations européennes et spécifications techniques applicables au secteur

CPR Construction Products Regulation
“*Regulation (EU) N° 305/2011 of the European Parliament and of the Council of 9 March 2011 laying down harmonized conditions for the marketing of construction products and repealing Council Directive 89/106/EEC*”

Ce règlement constitue la base de l’harmonisation européenne des spécifications techniques pour les produits de construction et fixe, entre autres, les exigences relatives à l’établissement de la «déclaration de performance» (DoP) et à l’apposition du marquage CE.

Le processus de révision a été lancé, mais il existe encore beaucoup d’incertitudes quant à la mesure dans laquelle ce règlement sera révisé ou éventuellement abrogé.

Toutes les informations ainsi que les «actes d’exécution et les actes délégués dans le cadre du CPR» sont disponibles à l’adresse suivante: https://ec.europa.eu/growth/sectors/construction/product-regulation_en

EPBD Energy Performance of Buildings Directive
“*Directive (EU) 2018/844 of the European Parliament and of the Council of 30 May 2018 amending Directive 2010/31/EU on the energy performance of buildings*”

Cette directive révisée doit être transposée par les Etats membres de l’UE dans la législation pertinente d’ici au 10 mars 2020.

Plus d’infos : <https://ec.europa.eu/energy/en/topics/energy-efficiency/energy-performance-of-buildings/energy-performance-buildings-directive>

Normes de produits harmonisées européennes

- **NBN EN 771-1: 2011 + A1: 2015 Specification for masonry units - Part 1: Clay masonry units**
Ceci concerne la norme de produit de 2011, combinée à un addendum de 2015, traité dans un seul document.
- **NBN EN 1344: 2013/AC: 2015 Clay pavers - Requirements and test methods**
Ceci concerne la norme de produit de 2013, complétée par un corrigendum, c’est-à-dire deux documents qu’il faut interpréter ensemble.

Le processus d’actualisation des normes de produit harmonisées européennes est difficile en raison du manque de clarté des lignes directrices de la Commission européenne sur les normes de produit harmonisées.

Par exemple, la norme de produit européenne pour les briques (EN 771-1) doit être mise à jour de toute urgence en raison de la publication de la norme d’essai NBN EN 772-22: 2019 pour la détermination de la résistance au gel des briques. (Voir aussi notre article dans TCC 164)

S’agissant de normes européennes, ces normes de produit ne sont disponibles, une fois publiées, qu’en Anglais, Français et Allemand (les trois langues européennes officielles …). En ce qui concerne la série de normes pour les éléments de maçonnerie (EN 771- ..), il existe actuellement une initiative nationale pour la traduction en Néerlandais.

Normes de calcul européennes (voir aussi «Annexes nationales»)

- **NBN EN 1996-1-1 +A1 (2013) Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 1-1 : Règles générales pour ouvrages en maçonnerie armée et non armée**
- **NBN EN 1996-1-1 +A1 (2016) Annexe nationale**
- **NBN EN 1996-1-2 (2005 + AC:2010) Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 1-2: Règles générales - Calcul du comportement au feu**
- **NBN EN 1996-1-2 (2019) Annexe nationale**
- **NBN EN 1996-2 (2006 +AC: 2009) Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 2 : Conception, choix des matériaux et mise en œuvre des maçonneries**
- **NBN EN 1996-2 (2010) Annexe nationale**
- **NBN EN 1996-3 (2006 + AC: 2009) Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 3 : Méthodes de calcul simplifiées pour les ouvrages en maçonnerie non armée**

- **NBN EN 1998-1 (2005 + AC:2009) Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1: Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments**
- **NBN EN 1998-1/A1 (2013) Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments**
- **NBN EN 1998-1 (2011) Annexe nationale**

Tous les Eurocodes sont en cours de révision. Les versions finales (révisées) sont attendues pour 2020-2021. Plus d’infos : www.NBN.be

Règlementations nationales et spécifications techniques applicables au secteur

Règlement de performance énergétique
Pour la situation la plus récente concernant les réglementations nationales en matière de performance énergétique, nous renvoyons aux sites web pertinents par région.

Région flamande : <https://www.energiesparen.be/>

Région wallonne : <https://energie.wallonie.be/fr/performance-energetique-des-batiments.html?IDC=6148>

Région de Bruxelles-Capitale : <https://environnement.brussels/thematiques/batiment-et-energie/obligations/la-performance-energetique-des-batiments-peb-0>

La transposition de la directive européenne EPBD est une compétence exclusivement régionale. La révision a un impact sur la conception du règlement de performance énergétique pour les constructions neuves et les rénovations énergétiques lourdes ainsi que sur les inspections de systèmes techniques constructifs. Le règlement de performance énergétique est géré actuellement depuis la plateforme PEB, une collaboration entre les trois Régions. Environ 90% de la méthode de calcul est commune aux trois Régions. Les exigences imposées en matière de performance énergétique sont, quant à elles, définies par région. La révision de EPBD demande par ailleurs aux Etats membres d’établir une stratégie claire en matière de rénovation et une méthode pour la certification de performance énergétique des bâtiments existants. La certification de performance énergétique est actuellement transposée en Belgique par l’EPC en Flandre, le certificat PEB en Wallonie et le certificat PEB à Bruxelles. Auparavant, certaines de ces exigences faisaient partie de la EED.

Réglementation incendie
Toutes les exigences en matière de réaction au feu des matériaux de construction et de comportement au feu des éléments constructifs sont regroupées dans les annexes à l’Arrêté Royal du 7 juillet 1994 «*Normes de base pour la prévention incendie*» et ses modifications (e.a. A.R. du 19 décembre 1997, A.R. du 7 décembre 2016).

Cela concerne les exigences légales auxquelles les nouveaux bâtiments doivent satisfaire en matière de sécurité incendie en Belgique.

En ce qui concerne la «propagation du feu par les façades», les scénarios suivants et les exigences y relatives sont déjà reprises dans la version actuelle de ces normes de base :

- «Propagation au feu par la surface de la façade» : exigences pour la «réaction au feu de la couverture de façade»
- «Propagation au feu entre deux compartiments» : exigences pour la «résistance au feu des éléments constructifs» (liaison plancher/façade et élément de façade).

Le scénario de «Propagation au feu du système de façade» (matériaux inflammables, lame d’air, …) fait actuellement l’objet d’une révision des normes de base.

Le texte «HR 1762 Façades - Gevels» pour cette proposition de révision a été approuvé par le Haut Conseil et sera ajouté au prochain texte modificatif de l’A.R. du 7 juillet 1994.

La publication pourrait se faire fin 2020, début 2021. En attendant, les avis des pompiers en cas de demandes de permis (constructions neuves) peuvent déjà se baser sur cette proposition de modification.

Pour plus d’infos sur la législation et réglementation, nous renvoyons vers les sites internet :

- <http://www.fireforum.be/>
- <https://www.besafe.be/fr/legislation/arrete-royal-du-7-decembre-2016-normes-de-base-en-matiere-de-prevention-contre>

Spécifications techniques

- **STS 71-1 (mars 2012) «Post-isolation des murs creux par remplissage in situ de la coulisse ayant une largeur nominale d’au moins 50 mm»**
- **STS 71.2 (en développement) «Systèmes d’isolation extérieure des façades»** : publication prévue en 2020
- **STS 22 «Maçonnerie»**

Le processus de révision des spécifications techniques «*Maçonnerie pour construction basse (1987)*» a débuté déjà en 2009.

Entretemps, le STS 22 a été subdivisé en quatre parties ; l’état d’avancement est donné ci-après :

- **STS 22-1 (août 2019) «Maçonnerie pour construction basse - Matériaux»** : publié
- **STS 22-2 (août 2019) «Maçonnerie pour construction basse - Stabilité»** : publié
- **STS 22-3 (en préparation) «Maçonnerie pour construction basse - Propriétés thermiques, isolation acoustique, résistance au feu et étanchéité à l’air»** : publication prévue début 2020
- **STS 22-4 (en préparation) «Maçonnerie pour construction basse - Exécution générale de la maçonnerie»** : publication prévue début 2020

Plus d’infos : <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/secteurs-specifiques/qualite-dans-la-construction/specifications-techniques-sts>

Notes d'information technique

- NIT XXX (en préparation) «Exécution des maçonneries* : publication prévue début 2020
- NIT XXX (en préparation) «ETICS avec revêtements durs* : publication prévue début 2021
- NIT 208 (1996) «Jointoiment des maçonneries* :
- NIT 255 (2015) «Etanchéité à l'air des bâtiments* »
- NIT 264 (décembre 2017) «Détails de référence pour les murs creux* »

Plus d'infos : https://www.cstc.be/homepage/index.cfm?cat=publications&sub=search&serie=1

Normes nationales de produit

Depuis 2015, nous disposons d’une norme nationale belge de produit qui décrit les propriétés et les exigences de performance des plaquettes en terre cuite : *NBN B 23-004 (juillet 2015) «Plaquettes en terre cuite - Caractéristiques et performances»*.

Normes nationales d'essais

Une norme nationale d’essai a été développée pour la détermination de la résistance au gel : *prNBN B 23-101 (2019) «Plaquettes en terre cuite pour parement de murs - Gélivité - Cycles de gel-dégel»*.

Cette norme est presque finalisée, plus précisément en phase d’enquête publique depuis le 11/9/2019. Celle-ci est en cours jusqu’au 15/2/2020. Les remarques reçues durant cette enquête seront traitées par la commission sectorielle nationale compétente. La publication de cette norme est attendue en 2020.

Annexes nationales aux normes européennes de calcul

Les normes européennes de calcul reprennent des «paramètres à déterminer nationalement». Ceux-ci sont fixés nationalement dans les «Annexes nationales» aux normes européennes de calcul :

- NBN EN 1996-1-1 +A1 (2016) Annexe nationale*
- NBN EN 1996-1-2 (2019) Annexe nationale*
- NBN EN 1996-2 (2010) Annexe nationale*
- NBN EN 1998-1 (2011) Annexe nationale*

Vu que les Eurocodes sont en cours de révision, ces annexes nationales devront aussi être révisées en temps voulu.

Normes acoustiques

- prNBN S 01-400-1 (2019) «Critères acoustiques pour les immeubles d’habitation»*

Cette norme est presque finalisée, plus précisément en phase d’enquête publique depuis le 11/9/2019. Celle-ci est en cours jusqu’au 15/2/2020. Les remarques reçues durant cette enquête seront traitées par la commission sectorielle nationale compétente. La publication de cette norme est attendue en 2020. Cette norme remplacera la *NBN S 01-400-1: 2008*.
- NBN S 01-400-2 (octobre 2012) «Critères acoustiques pour les bâtiments scolaires»*
- Projet de NBN S 01-400-3: (2019) «Acoustic requirements in non-residential buildings»* : ce document est élaboré actuellement par la commission de normalisation belge compétente.

Spécifications techniques dans le cadre de la certification volontaire nationale de produit

- PTV 23-002 «Briques de façade en terre cuite» (2-2-2018)*
- PTV 23-003 «Briques en terre cuite pour maçonnerie non décorative» (2-2-2018)*
- PTV 910 «Pavés en terre cuite» (2-2-2018)*

Ci-dessus sont citées les normes actuelles en application ; un processus de révision est en cours.

Pour toutes les questions techniques, vous pouvez directement vous adresser par mail à vanlook@baksteen.be.

Fabricants belges de briques et de tuiles

Briques pour maçonnerie ordinaire:

O : briques pleines pour maçonnerie ordinaire

P : briques perforées pour maçonnerie ordinaire

L : briques perforées à tesson allégé

Briques de parement:

E : briques de façade étirées

M : briques faites à la main et briques moulées à la presse

A : autres sortes (briques de parement traditionnelles et «rustiques» comme les briques de campagne, les briques à base de schiste, etc.)

Autres produits:

H : hourdis

T : tuiles

S : briques de pavage

PI: plaquettes

Pour plus de détails sur la gamme de produits de chaque firme, il est conseillé de s'adresser directement à l'entreprise ;

Flandre Orientale

- Steenbakkerij HOVE**

Lindendreef 1019400 NinoveTel. (054) 33 26 67Fax (054) 32 82 38www.steenbakkerijhove.beinfo@steenbakkerijhove.be
- Steenfabriek VANDE MOORTE**

Scheldekant 79700 OudenaardeTel. (055) 33 55 66Fax (055) 33 55 70www.vandemoortel.beinfo@vandemoortel.be
- SVK**

Aerschotstraat 1149100 Sint-NiklaasTel. (03) 760 49 00Fax (03) 777 47 84www.svk.beinfo@svk.be
- (O-P-M-PI)**

Flandre Occidentale

- Wienerberger - divisie KORTEMARK**

Hoogledestraat 928610 KortemarkTel. (051) 57 57 00Fax (051) 57 57 02www.wienerberger.beinfo@wienerberger.be
- (O-P-L-E-M)**

- Wienerberger - divisie ZONNEBEKE**

leperstraat 1868980 ZonnebekeTel. (051) 78 80 60Fax (051) 77 10 38www.wienerberger.beinfo@wienerberger.be
- (O-P-L-E)**
- DUMOULIN Bricks**

Moorseelsesteenweg 2398800 RoeselareTel. (056) 50 98 71Fax (056) 50 41 92www.dumoulinbricks.beinfo@dumoulinbricks.be
- (O-P-E)**
- WIENERBERGER**

Kapel ter Bede 1218500 KortrijkTel. (056) 24 96 35Fax (056) 51 92 75www.wienerberger.beinfo@wienerberger.be
- (O-P-L-E-M-A-T-S-PI)**

Limbourg

- Smoked Bricks**

Leemkuilstraat 123630 Maasmechelenwww.smokedbricks.cominfo@smokedbricks.com
- (M)**
- Steenfabriek Maasmechelen**

Slakweidestraat 353630 MaasmechelenTel. (089) 30 50 42www.vandersandengroup.beinfo@vandersandengroup.be
- (PI)**
- Wienerberger - divisie LANAKEN**

2de Carabinierslaan 1453620 Veldwezelt-LanakenTel. (089) 71 51 38Fax (089) 72 28 80www.wienerberger.beinfo@florenerberger.be
- (M)**
- NELISSEN Steenfabrieken**

Kiezelweg 458-4603620 Lanaken (Kesselt)Tel. (012) 45 10 26Fax (012) 45 53 89www.nelissen.beinfo@nelissen.be
- (M-PI)**
- Wienerberger - divisie MAASEIK**

Venlosesteenweg 703680 MaaseikTel. (089) 56 40 38Fax (089) 56 81 83www.wienerberger.beinfo@wienerberger.be
- (M-A)**

- Steenfabrieken VANDERSANDEN**

Riemstersteenweg 3003740 SpouwenTel. (089) 51 01 40Fax (089) 49 28 45www.vandersandengroup.beinfo@vandersandengroup.be
- (M-S-PI)**
- Steenfabrieken VANDERSANDEN**

Nijverheidslaan 113650 LanklaarTel. (089) 79 02 50Fax (089) 75 41 90www.vandersandengroup.beinfo@vandersandengroup.be
- (M-S-PI)**

Anvers

- Wienerberger - divisie RUMST**

Nieuwstraat 442840 RumstTel. (03) 880 15 20Fax (03) 844 28 11www.wienerberger.beinfo@wienerberger.be
- (P-L)**
- Swenden**

Nieuwstraat 22840 RumstTel. (03) 844 22 22Fax (03) 844 38 02
- DESTA**

Heerle 112322 Minderhout (Hoogstraten)Tel. (03) 315 70 99Fax (03) 315 81 48www.desta.beemail@desta.be
- (E-S-PI)**
- Steenbakkerij FLOREN**

Vaartkant Rechts 42960 St.-LenaartsTel. (03) 313 81 98Fax (03) 313 71 56www.floren.beinfo@florenerberger.be
- (O-E-PI)**
- Wienerberger - divisie NOVA**

Steenbakkersdam 362340 BeerseTel. (014) 61 10 99Fax (014) 61 04 32www.wienerberger.beinfo@wienerberger.be
- (P-L)**
- Wienerberger - divisie BEERSE**

Absheide 282340 BeerseTel. (014) 61 19 75Fax (014) 61 22 33www.wienerberger.beinfo@wienerberger.be
- (M-PI)**

- Wienerberger - divisie QUIRIJNEN**

Sint Jobbaan 582390 WestmalleTel. (03) 311 51 12Fax (03) 311 62 56www.wienerberger.beinfo@wienerberger.be
- (O-P-L-E)**

Hainaut

- Wienerberger - divisie PERUWELZ**

Rue de l'Europe, 117600 PéruwelzTel. (069) 77 97 10Fax (069) 77 97 11www.wienerberger.beinfo@wienerberger.be
- (M)**
- Briqueterie de PLOEGSTEERT 'Barry'**

Grand route 5337534 BarryTel. (069) 53 26 00Fax (069) 53 26 09www.ploegsteert.cominfo@ploegsteert.com
- (E-P-PI)**
- Briqueterie de PLOEGSTEERT**

Rue du Touquet 2287782 PloegsteertTel. (056) 56 56 56Fax (056) 56 55 01www.ploegsteert.cominfo@ploegsteert.com
- (P-L-H)**



Om dit tijdschrift in het Nederlands te ontvangen,
bel naar 02 511 25 81